

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection.

Exploitant : Pelissier

Site Inspecté : ORANGE

Date de l'inspection: 21-9-2017

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

l'emplacement affecté à l'entreposage des VHU n'est pas revêtu d'une surface imperméable.

Ecart aux dispositions de :

(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

point 9.7. du cahier des charges + arrêté de l'arrêté préfectoral du 2-08-2012

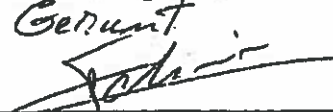
En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Gerant


EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Monsieur,
Lors de votre venue le 21 septembre 2017 dans notre établissement situé Pont de l'Aygues, 84100 Orange, vous avez constaté que l'emplacement à l'entreposage des VHU non dépollués n'est pas revêtu d'une surface imperméable.
Donc, afin de respecter la réglementation, nous avons décidé de déplacer provisoirement ces VHU non dépollués du parc sur une dalle bétonnée de 220 m².
D'ici la fin de l'année, l'ancien emplacement des véhicules non dépollués sera revêtu d'une surface imperméable. (un devis est en cours).
Dans l'attente,
Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.
Bien cordialement.

ETS PELISSIER
DÉMOLITION

Suites susceptibles d'être données

- | | | |
|-------------------------------------|---|---|
| Ecart levé | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Proposition de mise en demeure | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Proposition d'arrêté complémentaire | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input checked="" type="checkbox"/> |

Commentaires :

L'inspection sera informée de la mise en conformité de l'installation dès la fin des travaux.

L'inspection le :

Fiche soldée le :

Rte N7 - Pont de l'Aygues
84100 ORANGE
Tél. 04 90 34 28 24 - Fax 04 90 31 03 93
E-mail : ets.pelissier@orange.fr
www.demolition-autos.com
N° Siret : 447 712 000 0017

EP

FICHE D'ECART

Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : PELISSIER

Site inspecté : ORANSE

Date de l'inspection: 31-03-08

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

Le magasin de pièces détachées ne dispose pas d'exutoires de fumée

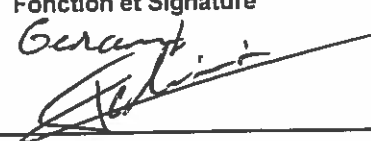
Ecart aux dispositions de : 8.1. de l'AP du 22 octobre 1997
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et SignatureLe Gérant


EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Attente décision du Maire d'Oranse, pour ds travaux.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non Commentaires : L'inspection sera informée des suites prévues avant le 30 juin 2008 - A défaut, nous proposons au préfet de rendre un arrêté de mise en demeure à votre cheffeur
L'inspection le : 3 juin 2008 Fiche soldée le : 21-09-17

DRIRE